

Aide aux projets vacances.

Dans le cadre de son partenariat avec la FCSF et ANCV, le pôle Coop'appart met en place un accompagnement pour préparer vos vacances et vous aider à percevoir une aide financière sous forme de chèques ANCV.

Cette aide est destinée aux familles, aux jeunes de 18 à 25 ans et aux plus de 60 ans.

Les chèques vacances sont cumulables avec vos bons caf et pourront couvrir jusqu'à 40% du coût de votre séjour.

Conditions d'attributions

- Séjour en famille ou entre ami.e.s
- Quotient familial CAF inférieur à 900 (Revenu fiscal de référence en fonction du nombre de parts fiscales)
- **Date limite** de la demande au 1er avril 2025



Référente famille

Elise 07 82 22 48 13

famille2@mjc3rivieres.fr